

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 255

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 2
(*Annexe A*)

Après le mot :

« au »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.